

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues  
DE LA MENTION Sciences du Langage

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2011 relatif à la licence modifié ;  
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de la première à la troisième année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

Mme Stéphanie GOBET Maître de Conférences

**Président du Jury (Suppléant) :**

M. Freiderikos VALETOPOULOS Professeur d'Université

**Titulaires :**

Mme Marie-Hélène LAY Professeur d'Université

Mme Laurie DEKHISSI Maître de Conférences

**Suppléants :**

Mme Effrosyni LAMPROU Maître de Conférences

M. Christophe TOUCHAIS GENDREAU Professeur Certifié

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 Octobre 2017

Le Président de l'Université

Yves Jean

Président de l'Université de Poitiers

et par délégation,

la Vice Présidente

Virginie Laval

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)